



Justificatif de parution

annonce parue le 29-02-2024 sur echodumardi.com

Département : Vaucluse



Prescription de la modification N°3 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté du 12/02/24, le maire d'Orange a décidé de prescrire la modification n°3 du PLU.

Cette modification porte sur la liste des emplacements réservés, l'actualisation du règlement en zone A, le développement des énergies renouvelables.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie pendant un mois à compter du 23/02/24

3955642

